

BULLETIN DE TOURNES

N° 50 11 avril 2022

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de renouer avec une tradition : la brocante du 1er mai. Cette manifestation attire la foule et nous devons tout mettre en œuvre afin d'assurer sa réussite. C'est l'ASTRM qui organise et coordonne cette belle animation.

La sécurité doit être omniprésente et nous devons respecter à la lettre les consignes imposées par le plan Vigipirate. La circulation sera interdite dans le centre du village et les accès seront bloqués. Il sera impossible d'entrer ou de sortir des rues suivantes, de 5 heures à 20 heures : rue du Moulin, rue du Bois de la Rosière, rue du Culot, rue de Montcornet, rue de la Tourette, rue de la Citadelle.

Merci de prendre vos dispositions.

Autre information importante.

Le conseil municipal a adopté le budget primitif 2022 lors de la réunion du 7 avril. Une synthèse figure dans ce bulletin. Les temps sont durs : l'inflation repart et le coût des dépenses augmente (énergies, matières premières, charges...) ; la hausse des prix est inévitable. Néanmoins, nous avons maintenu le taux des deux taxes, en ce qui concerne la part communale (foncier bâti et foncier non bâti). Chaque année, en 2017, 2018 et 2019, nous avons baissé ce taux de 2,4% et depuis, celui-ci est gelé, alors que son augmentation moyenne en France est de 27% depuis 10 ans! Cette décision prive la commune de recettes mais nous tenons à maitriser la pression fiscale, afin de ne pas contribuer à une augmentation des charges subies par les ménages.

Nous nous astreignons à limiter les dépenses de fonctionnement et nous sommes très vigilants. Ces décisions ne doivent pas obérer nos habitudes de vie, mais nous devons faire des choix et prioriser l'essentiel.

Espérons que les soucis relatifs à la pandémie vont finir par s'estomper et que les hostilités à l'est cesseront bientôt...

Bien à vous,

Gérard CARBONNEAUX Maire de Tournes



Les décisions du Conseil Municipal

Réunion du 7 avril 2022 - 20h00

Résumé du procès-verbal (Le procès-verbal intégral est consultable sur le site internet de la commune : www.tournes.fr).

<u>Présents</u>

Mme Pascale ANSELMO, Mme Isabelle BERTRAND, Mme Corinne BOCQUET, M. Gérard CARBONNEAUX, M. Philippe CLAUSSE, M. Thibault FAY, Mme Aline HAPLIK, M. Christian LENOBLE, Mme Annette MARCHAND, M. Johann PRZYBYLSKI, M. Gwénaël WEBER.

Absents ayant donné pouvoir

M. Gil ANGARD (pouvoir à M. Gérard CARBONNEAUX)
M. Romaric DANCRE (pouvoir à Mme Isabelle BERTRAND)
Mme Mathilde RENOLLET (pouvoir à M. Thibault FAY)
Mme Chantal VAN DEN ABEELE (pouvoir à Mme Aline HAPLIK)

Secrétaire de séance

Mme Corinne BOCQUET.

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie.

Le conseil désigne Mme Corinne BOCQUET comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 3 février 2022 est approuvé.

<u>Informations sur les décisions du maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal</u>

Décision n° 2022/01 du 30/03/2022 : attribution d'un marché de services à l'entreprise ARDEN'PAYSAGE GROUD pour l'entretien des espaces verts de la commune du 01/04/2022 au 31/03/2023, pour un montant TTC de 21 840,00 €.

Décision n° 2022/02 du 31/03/2022 : acceptation de l'indemnité de 1 772,72 € versée par Groupama en règlement d'un sinistre.

.



Présentation et vote du compte de gestion 2021

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte de gestion 2021 qui constate un excédent d'exercice de 285 764,31 € en section de fonctionnement et un déficit de - 89 519,27 € en section d'investissement, soit un résultat positif pour l'exercice 2021 de 196 245,04 €.

Les résultats de clôture font apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 1 973 816,31 € et un déficit de la section d'investissement de - 143 125,94 €, soit un solde global positif de 1 830 690,37 €.

Présentation et vote du compte administratif 2021

Le compte administratif présenté par M. Philippe CLAUSSE, adjoint aux finances, reflète à l'identique les résultats du compte de gestion établi par le comptable public. Il est adopté à l'unanimité par le Conseil (sans le vote du Maire).

Affectation du résultat d'exploitation 2021

A l'unanimité, le Conseil affecte le résultat de fonctionnement 2021, soit 1 973 816,31 €, de la manière suivante :

- Affectation à la section d'investissement : 590 697,14 €

- Report en section de fonctionnement : 1 383 119,17 €

Vote du taux des taxes foncières pour 2022

A l'unanimité, le Conseil décide de geler le taux des taxes foncières.

Taxe sur le foncier bâti : 47,15%Taxe sur le foncier non bâti : 28.86%

Présentation et vote du budget primitif 2022

A l'unanimité, le Conseil vote le budget primitif 2022.

Section de fonctionnement

Recettes de l'exercice : 1 197 227,00 €
Recettes de fonctionnement antérieures : 1 383 119,17 €
Dépenses de l'exercice : 1 072 803,00 €
Virement à la section d'investissement : 0,00 €

- Résultat de fonctionnement : 1 507 543,17 €

Section d'investissement

- Recettes : 2 023 796,80 €
- Virement de la section de fonctionnement : 0,00 €
- Dépenses : 1 717 784,80 €

- Résultat d'investissement : 306 012,00 €



Le budget 2022 présente un excédent global (intégrant le report des résultats de fonctionnement antérieurs) de 1 813 555,17 €.

Le montant des dépenses d'équipement portées au budget 2022 s'élève à 847 853,00 €.

Subvention exceptionnelle 2022 à l'Union Nationale des Combattants

A l'unanimité, le Conseil accorde une subvention exceptionnelle à l'Union Nationale des Combattants pour l'achat de 2 cravates pour le drapeau de Tournes.

Avenant au marché de travaux pour l'aménagement de la rue des 7 Fontaines

A l'unanimité, le Conseil autorise le maire à signer un avenant n°1 d'un montant TTC de 11 031,06 € au marché passé avec l'entreprise SAS SOCIÉTÉ DE TRAVAUX PUBLICS DE LA VENCE.

Avenant au marché de travaux pour la mise aux normes AD'AP de la mairie et de l'église

A l'unanimité, le Conseil autorise le maire à signer un avenant n°1 au lot n°1 (Terrassements / VRD) d'un montant TTC de 716,40 € avec la SAS RICHARD.

<u>Désaffectation et déclassement de parcelles appartenant au domaine public de la commune, rue René DUPONT</u>

A l'unanimité moins une voix contre, le Conseil constate la désaffectation des parcelles cadastrées section AB numéros 839, 841, 843 et 668, sises au lieu-dit Clos sept fontaines, rue René Dupont à Tournes et prononce leur déclassement dans le domaine privé de la commune en vue de leur vente à la SCI BP Mixte.

Désaffectation et déclassement d'une parcelle appartenant au domaine public de la commune, rue Charles de Gaulle

A l'unanimité, le Conseil constate la désaffectation de la parcelle cadastrée section Al n° 350 sise au lieu-dit Hameau des Fontaines et prononce son déclassement dans le domaine privé de la commune en vue de sa vente à un particulier.

Motion relative aux demandes de dérogation à la carte scolaire pour le Pôle Scolaire de Tournes

A l'unanimité, le Conseil adopte une motion en vue d'accepter les demandes de dérogation pour l'inscription d'enfants résidant en dehors de la circonscription du Pôle Scolaire de Tournes.



Questions diverses

- Présentation au Conseil de l'état d'avancement des travaux de la mairie.
- Compte-rendu de la dernière réunion du Conseil syndical du Syndicat forestier des 11 communes.
- Présentation des activités du CCAS : collecte pour l'Ukraine, préparation de l'ALSH 7 pour l'été 2022, organisation de la chasse aux œufs de Pâques, achat de tapis d'éveil pour l'ALSH 7.
- Organisation du bureau de vote à la salle des fêtes de Tournes pour les élections présidentielles.
- Évolution de l'instruction des demandes de subventions publiques pour la construction d'un complexe de sports et de loisirs. La commune a reçu un avis favorable à sa demande de subvention au titre de la DETR 2022.

La séance est levée à 22 h 45.

Conseil d'administration du C.C.A.S.

Réunion du 11 mars 2022 - 19h00

Présents:

Monsieur Gérard CARBONNEAUX, Président

Madame Pascale ANSELMO, Vice-présidente

<u>Membres élus</u>: Mesdames Corinne BOCQUET, Annette MARCHAND, Isabelle BERTRAND et Monsieur Johann PRZYBYLSKI.

<u>Membres nommés</u> : Mesdames Francine SAINTOURENS et Agnès VELPRY.

Absents excusés donnant pouvoir :

Mme Chantal VAN DEN ABEELE donnant pouvoir à Mme Pascale ANSELMO M. Jean-Pierre BOREL donnant pouvoir à Mme Agnès VELPRY M. Tony ROCH donnant pouvoir à M. Johann PRZYBYLSK

M. Olivier SAVATTE donnant pouvoir à M. Gérard CARBONNEAUX

Absente excusée :

Mme Morgane PETIT

Élue secrétaire de séance : Madame Corinne BOCQUET.

Début de la séance à 19h00.

I - ORDRE DU JOUR

1 - Rattachement de l'ALSH 7 au CCAS de Tournes pour l'été 2022

A l'unanimité le Conseil d'Administration propose de rattacher l'ALSH 7 au CCAS de TOURNES pour la période du lundi 11 juillet 2022 au vendredi 12 août 2022 inclus.

2 - Création d'emplois non permanents pour besoins saisonniers à l'ALSH 7

A l'unanimité, le Conseil d'Administration :

- décide de créer l'emploi non permanent pour besoins saisonniers du 11 juillet au 12 août 2022 inclus au plus tard pour un adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} Classe, Echelle C2, échelon 7 et de maximum huit adjoints territoriaux d'animation de 2^{ème} classe Echelle C1, échelon 1, en fonction de l'âge et de l'effectif global du centre,
- décide de dégager les crédits correspondants,
- donne pouvoir au Président pour le recrutement des agents,
- autorise Monsieur le Président à signer les contrats.



3 - Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à l'ALSH 7 (agent d'entretien)

A l'unanimité le Conseil d'Administration :

- décide de créer l'emploi non permanent pour besoins saisonniers du 11 juillet au 12 août 2022 inclus au plus tard,
- décide de dégager les crédits correspondants,
- donne pouvoir au Président pour le recrutement de l'agent,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat.

4 - Tarification ALSH été 2022

Monsieur le Président propose d'augmenter les tarifs journaliers, jamais modifiés depuis 2012. A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide d'augmenter le prix de la journée de 1 euro et fixe les tarifs suivants à compter de 2022 (avec un minimum de 3 jours de participation/semaine afin d'éviter pour l'ALSH des perturbations dans l'organisation : pour les validations d'activités, les programmations de transport, les réinscriptions au jour le jour...).

Anciens tarifs appliqués depuis 2013

Communes adhérentes à l'ALSH 7

Prix de repas : 5 euros

Revenu fiscal de référence	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
< 10 800 € QF < 630	7 €/ enf/j	6 €/ enf/j	5 €/ enf/j
10 800 € à 21 600 €	8 €/ enf/j	7 €/ enf/j	6 €/ enf/j
21 600 € à 36 000 €	9 €/ enf/j	8 €/ enf/j	7 €/ enf/j
> 36 000 €	10 €/ enf/j	9 €/ enf/j	8 €/ enf/j

Communes extérieures

Prix de repas : 5 euros

Revenu fiscal de référence	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
< 10 800 € QF < 630	9 €/ enf/j	8 €/ enf/j	7 €/ enf/j
10 800 € à 21 600 €	10 €/ enf/j	9 €/ enf/j	8 €/ enf/j
21 600 € à 36 000 €	11 €/ enf/j	10 €/ enf/j	9 €/ enf/j
> 36 000 €	12 €/ enf/j	11 €/ enf/j	10 €/ enf/j



Nouvelle tarification proposée dès l'été 8922

Communes adhérentes à l'ALSH 7

Prix de repas : 5 euros

Revenu fiscal de référence	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
< 10 800 € QF < 630	8 €/ enf/j	7 €/enf/j	6 €/ enf/j
10 800 € à 21 600 €	8 €/ enf/j	8 €/ enf/j	7 €/ enf/j
21 600 € à 36 000 €	10 €/ enf/j	9 €/ enf/j	8 €/ enf/j
> 36 000 €	11 €/ enf/j	10 €/ enf/j	9 €/ enf/j

Communes extérieures

Prix de repas : 5 euros

Revenu fiscal de référence	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
< 10 800 € QF < 630	10 €/ enf/j	9 €/ enf/j	8 €/ enf/j
10 800 € à 21 600 €	11 €/ enf/j	10 €/ enf/j	9 €/ enf/j
21 600 € à 36 000 €	12 €/ enf/j	11 €/ enf/j	10 €/ enf/j
> 36 000 €	13 €/ enf/j	12 €/ enf/j	11 €/ enf/j

5 - Conditions de remboursement des journées pour enfant malade

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide que toute absence ou tout repas non pris à la cantine non justifié(e) n'est pas remboursable. Pour prétendre à un remboursement, un certificat médical accompagné du RIB des parents est à remettre obligatoirement au directeur du centre.

6 - Participation de l'ALSH 7 aux frais de déplacement accordés à l'adjoint territorial d'animation principal 2ème classe de l'ALSH désigné

A l'unanimité, le Conseil d'Administration donne un accord de principe pour rembourser exclusivement les frais de déplacement à l'adjoint territorial d'animation principal 2ème classe, pendant toute la période de fonctionnement du centre, pour l'été 2022, liés aux déplacements occasionnés dans le cadre d'achats divers pour l'ALSH ou pour se rendre sur les lieux d'activités organisés pendant le centre.



7 - Secours en argent et bons d'achat 2022 pour les personnes porteuses d'un handicap

Madame ANSELMO rappelle les montants accordés en 2021 :

- 100 € aux personnes portant un handicap reconnu égal ou supérieur à 80 %
- 50 € aux personnes portant un handicap égal ou supérieur à 50 % selon les critères suivants :
- domiciliation de la personne à Tournes,
- > inscription de la demande au CCAS de Tournes,
- > photocopie de la notification MDPH justifiant le taux du handicap,
- > RIB au nom de la personne portant le handicap égal ou supérieur à 80 %.

Au 31 décembre 2021, 17 personnes ayant un handicap égal ou supérieur à 80 % répondent aux critères et 9 personnes ayant un handicap entre 50 et 75 %.

A l'unanimité le conseil renouvelle pour 2022 les tarifs 2021.

8 - Cartes cadeaux naissance

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de porter la valeur de chaque carte cadeau de 15 € à 20 €.

9 - Organisation de la chasse aux œufs Pâques 2022

La chasse aux œufs se déroulera le mercredi 13 avril 2022 à la Pépine, à partir de 15h, et sera suivi d'un goûter et d'une distribution de chocolats. Une inscription préalable en mairie est requise. Cette manifestation est ouverte aux enfants et petitsenfants de TOURNES, âgés de 3 à 10 ans.

10 - Tickets de manèges 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de poursuivre les actions engagées les années précédentes en attribuant des tickets de manège lors de la fête patronale des 25 et 26 juin 2022, uniquement aux enfants domiciliés à TOURNES.

Tickets destinés aux cycles suivants :

- Cycles 1et 2 : 2 tickets par enfant
- Cycle 3: 2 jetons par enfant

A retirer en mairie les 23 et 24 juin.

11 - Octobre Rose 2022

Mme ANSELMO expose les projets d'organisation d'Octobre rose prochain :



- séances YOGA avec Agnès VELPRY autour de la relaxation et propositions de fiches techniques. Un café peut clôturer et permettre des échanges
- une séance de démonstration de judo et une de karaté
- une séance de Taïso (fitness, renfort musculaire, assouplissement) et une séance de mise en forme.

Weekend du 8 et 9 octobre ou du 22 et 23 octobre.

- brunch ou goûter santé, avec la participation de la Ligue contre le cancer.
- > Reconduction de l'illumination du clocher et de l'horloge de la mairie.
- Étude de la faisabilité de fabriquer des fleurs et des cœurs en bois, ainsi que les lettres OCTOBRE ROSE, qui seront peints en rose et regroupés à proximité de la fontaine.

12 - Saint-Nicolas

La date est fixée au dimanche 4 décembre 2022. Saint-Nicolas offrira des sachets de friandises (80) et des papillotes. Le Conseil propose de reconduire un goûter (crêpes, gaufres, jus de fruits, vin chaud pour les parents) et un spectacle à définir pour les enfants.

13 - Repas des Anciens

La date est fixée au dimanche 11 décembre 2022 à 12h30, sur le thème cabaret avec la troupe JERZY MAK. Le repas sera confectionné par la Maison GRANDJEAN.

La salle des fêtes pour le repas des Ainés de 2023 est réservée le dimanche 26 novembre 2023.

II - QUESTIONS DIVERSES

13 - Collecte des déchets verts

Ardenne Métropole organise du 25 avril au 25 novembre 2022 le ramassage des déchets verts au domicile des personnes âgées d'au moins 75 ans et/ou handicapées, titulaires d'une carte d'invalidité.

14 - Solidarité Ukraine

Le CCAS travaille en étroite collaboration avec la mairie de Warcq afin de collecter des dons pour l'UKRAINE acheminés directement à LVIV en UKRAINE. Deux collectes de trois jours ont été organisées.

15 - Examen de demandes d'aides sociales (à huis clos)

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h20..

>

Informations aux habitants



Vie associative

◆ Une nouvelle présidente pour Soleil d'Automne

Lors de leur dernière réunion, les membres de l'association "Soleil d'automne" ont élu une nouvelle présidente : Mme Annie FAY succède à M. Claude ASCAS. L'occasion aussi pour remercier ce dernier de son dévouement envers les anciens du village.

Brocante du 1er mai

Les bulletins de réservation sont disponibles en mairie. La date limite d'inscription est fixée au 27 avril et aucune réservation ne pourra être retenue si elle n'est pas accompagnée du règlement établi à l'ordre de l'ASTRM.



Travaux et urbanisme

♦ Les travaux de la mairie toujours en cours

Les travaux de modernisation et de mise aux normes de la mairie avancent selon le calendrier prévu, malgré les inévitables déconvenues liées à l'importance du chantier. Les travaux les plus visibles concernent la réalisation de la rampe d'accès PMR pour desservir l'église et la salle du Conseil.

♦ Complexe sportif et de loisirs

La commune va prochainement lancer la procédure de passation du marché des travaux pour la réalisation de la salle de sports derrière les terrains de tennis. Le Conseil Municipal souhaite que les travaux puissent débuter effectivement dès l'automne prochain.



Environnement

◆ Collecte des déchets verts, inscription avant fin avril

Ardenne Métropole met en place un service de ramassage à domicile des déchets verts, du 25 avril au 25 novembre 2022, réservé aux personnes âgées d'au moins 75 ans ou handicapées, titulaires d'une carte d'invalidité. Les personnes bénéficiant déjà de ce service n'ont pas besoin de se réinscrire. Les personnes éligibles souhaitant bénéficier de ce service pour la première fois doivent s'inscrire avant fin avril 2022



auprès d'Ardenne Métropole, à l'aide du formulaire de demande d'inscription disponible sur le site d'Ardenne Métropole. La collecte est assurée en porte à porte une semaine sur deux.



Services et commerces

♦ Assistante maternelle : rectificatif

Une erreur s'est glissée dans la liste des assistants maternels publiée dans notre dernier bulletin. Le numéro de téléphone de Mme HÉLION Évelyne, 12 rue de la Suine, est le 07 71 23 90 58.



A noter sur vos agendas

13 avril : 15h00 - Aire de jeux de la Pépine - Chasse aux œufs

organisée par le CCAS.

17 avril : à partir de 9h30 - Zone d'activités Ardennes Émeraude -

Courses cyclistes organisées par l'UVCCM

24 avril : Élection présidentielle. Bureau de vote à la salle des fêtes.

1er mai : Brocante organisée par l'ASTRM. Inscription en mairie.
7 mai : 13h00 à 17h00 - Parking de la salle des fêtes - Retrait

des barquettes de fleurs.

8 mai : 12h30 - Monument aux Morts - Cérémonie commémorative.

12 et 19 juin : Élections législatives

Permanences en mairie

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat.

MAIRIE DE TOURNES

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES

tél.: 03.24.52.93.04

Horaires d'ouverture : • Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30

Mardi après-midi : de 16h00 à 19h00

Contacts: • M. le Maire : maire.tournes@orange.fr

Mme BEGLOT: accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr

Mme TORELLA: mairie.tournes@wanadoo.fr

• Site Internet : www.tournes.fr

Page Facebook: www.facebook.com/tournes.fr